Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 038-213804552-20260306-DEL2026_019-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-019

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 23
votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 février 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Patrick ROZE (pouvoir à Christian COCAT), Christophe DENIS (pouvoir à Daniel PAILLOT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Clément RAVET

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 038-213804552-20260306-DEL2026_019-DE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, après l'étude faite par la commission d'attribution des subventions, commission qui s'est tenue le 12 février 2026, les propositions de subventions à verser aux Associations selon la répartition suivante :

Association ou organisme demandeur	Montant attribué
Basket Nord-Isère	3 000 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	3 000 €
La Truite Vigneronne	500 €
Saint-Savin Sportif	16 000 €
Sou des Ecoles de Demptézieu	300 €
Sou des Ecoles du Bourg	400 €
FNACA	200 €
TOTAL	23 400 €

Mme Rachel BASSET et M. Christian COCAT ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

VOTE pour l'année 2026, les subventions aux associations telles que définies ci-dessus.

PRECISE que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 6 mars 2026
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND